

## PROCÈS VERBAL

Procès-verbal de la séance extraordinaire des membres du conseil municipal de Sainte-Thérèse-de-Gaspé convoquée par courriel, tenue à l'hôtel de ville, au 374 route 132 à Sainte-Thérèse-de-Gaspé, le 28 décembre 2022, à 19 : 00 heures, à laquelle sont présents :

Présents :	M.	Roberto Blondin, maire
	MMES	Nadine Lelièvre, conseillère Dorine L. Marcoux, conseillère
	MM.	Jeannot Couture, conseiller Jacques Roussy, conseiller

Absent et à l'extérieur de la municipalité :	M.	Roland Vallée, conseiller
---	----	---------------------------

Est également présente :  
Karine Lachance, directrice générale et greffière-trésorière

Les membres présents forment quorum sous la présidence de monsieur Roberto Blondin, maire.

2022-12-241

### **DEMANDE D'AUTORISATION POUR LE DÉNEIGEMENT DE LA ROUTE RAMEAU PAR LES ENTREPRISES AGRICOLES ET FORESTIÈRES DE PERCÉ INC. DU 3 AU 10 JANVIER 2023 INCLUSIVEMENT**

Il est proposé par Patrick Lebreux et résolu à l'unanimité des conseillers;

**QUE** le conseil municipal autorise le déneigement de la route Rameau par *Les entreprises agricoles et forestières de Percé Inc.* du 3 au 10 janvier 2023 inclusivement;

**QUE** le conseil municipal autorise la directrice générale à signer l'entente avec *Les entreprises agricoles et forestières de Percé Inc.* pour le déneigement de la route Rameau, du 3 au 10 janvier 2023 inclusivement.

### **PÉRIODE DE QUESTION**

Aucune assistance.

2022-12-242

### **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

La clôture de la séance est proposée par Nadine Lelièvre à 19 :10 heures.

---

Roberto Blondin, maire

---

Karine Lachance, directrice générale  
et greffière-trésorière

« Je, Roberto Blondin maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »